

Déclaration des collectivités pour un air pur

Nous, Maires, Présidents, adjoints, Vice-présidents, élus de Métropoles et d'EPCI réunis à Strasbourg le 19 octobre 2022, nous engageons dans une démarche volontariste d'amélioration de la qualité de l'air pour protéger la santé des habitants, l'environnement et lutter contre le changement climatique.

Responsables du bien être des citoyennes et citoyens qui nous ont donné mandat, nous nous engageons à lutter contre la pollution atmosphérique, véritable fléau sanitaire qui cause et aggrave de nombreuses maladies, responsable du décès de plus de 40 000¹ habitants par an, mais également désastre économique et environnemental².

Nous considérons que la pollution atmosphérique n'est pourtant pas une fatalité. 40 000 à 90 000³ décès évités par an, amélioration de l'espérance de vie, réduction des maladies chroniques comme l'asthme et le diabète, diminution des maladies cardiovasculaires et respiratoires, meilleur développement de l'enfant, facilitation de l'apprentissage, gains de 100 milliards d'euros par an et augmentation des rendements agricoles. Voici les perspectives que nous offrirait l'éradication de la pollution atmosphérique en France.

L'Organisation Mondiale de la Santé a publié il y a un an de nouvelles lignes directrices, bien plus restrictives que les normes réglementaires actuelles⁴. Il est désormais acté que la pollution affecte la santé à des seuils bien plus faibles que ce que nous imaginions jusqu'ici, les moyens mis en œuvre pour améliorer la qualité de l'air doivent être multipliés. Nous devons désormais amplifier la prise en compte de l'air dans chacune de nos politiques publiques, nationales et locales pour agir sur toutes les sources d'émissions. Les collectivités agissent depuis de nombreuses années grâce à des leviers multiples pour protéger la santé des populations. Intégrer l'air dans tous nos champs d'action permet de repenser l'aménagement du territoire, nos moyens de déplacement, notre politique énergétique, notre agriculture, notre alimentation pour un cadre de vie plus sain pour les habitants.

Nous n'y arriverons pas seuls : face à cet enjeu sanitaire, économique et environnemental majeur, nous souhaitons des mesures nationales pour travailler de concert à la protection de la santé : l'insuffisance des investissements, le manque de communication sur les risques et les dangers pour la santé publique, le manque d'ambition nationale clairement affichée : tout cela étouffe notre capacité d'action.

Nous avons besoin de l'Etat pour soutenir nos politiques locales, entraîner les habitants avec nous et les accompagner pour que les gains des mesures prises pour respirer un air sain soient reconnus comme bien supérieurs aux difficultés rencontrées pour changer les pratiques. Nous proposons d'agir sur 4 priorités :

Agir sur les sources de pollution liées à la mobilité pour repenser les modèles de déplacements

¹ 40 000 morts par an en France rien que pour les particules fines, Impact de la pollution de l'air ambiant sur la mortalité en France métropolitaine, Réduction en lien avec le confinement du printemps 2020 et nouvelles données sur le poids total pour la période 2016-2019, Santé Publique France, avril 2021

² Un rapport sénatorial de 2015 de Jean-François Husson et Leila Aïchi estimait à 100 milliards€/an le coût de l'inaction et évoquait une diminution allant jusqu'à 20% du rendement agricole lié à cette pollution selon les cultures en Ile de France.

³ 97 262 morts selon une étude parue le 9 février 2021 dans la revue scientifique *Environmental Research*, par des chercheurs en santé environnementale de l'université Harvard (Etats-Unis), en collaboration avec leurs collègues britanniques des universités de Birmingham, Leicester et Londres.

⁴ Passage de 40 à 10 µg/m³ pour le NO₂, de 10 à 5µg/m³ pour les PM_{2,5} et de 20 à 15µg/m³ pour les PM₁₀, sachant que la réglementation européenne est déjà moins sévère que les anciennes directives OMS de 2005

Le secteur des transports est responsable d'une grande partie des polluants atmosphériques, en particulier le transport routier, principal émetteur d'oxydes d'azote et de particules fines et ultrafines. Nous devons repenser le modèle de déplacements tant des personnes que des marchandises.

Pour que les transports collectifs deviennent plus attractifs que l'usage de la voiture individuelle, il est nécessaire de renforcer les infrastructures dans les grandes villes mais également en zone rurale et périurbaine, qu'il s'agisse de tramway ou de métro, de trains, de cars, de Bus à Haut Niveau de Service, ainsi que leur fréquence, notamment pour les trajets domicile travail. De nombreuses collectivités mettent déjà en œuvre des dispositifs pour développer les transports collectifs mais aussi pour en faciliter l'accès : accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, pour les personnes qui vivent en dehors de l'agglomération, accessibilité financière avec une tarification solidaire, une gratuité totale ou partielle.

Pour que les mobilités actives telles que la marche ou le vélo soient plus attractives que la voiture individuelle, il est nécessaire de déployer ou de renforcer les infrastructures cyclables (pistes protégées, stationnements sécurisés) et d'accompagner les citoyens dans leurs changements de comportements de mobilité par des aides financières pour l'achat de vélos, ou un accompagnement personnalisé pour envisager des nouveaux modes de déplacements.

Pour réduire l'impact du transport routier sur l'air, de nombreux territoires œuvrent à la mise en place de Zones à Faibles Emissions mobilité (ZFEm) d'ici 2025. Les ZFEm sont des outils pertinents pour diminuer les polluants atmosphériques liés au trafic routier, à condition de pouvoir proposer des alternatives à la voiture et de contrôler les flux de circulation pour s'assurer du respect du dispositif. Il s'agit de sortir d'un modèle dominant reposant sur l'usage quasi exclusif de la voiture individuelle et de lutter contre l'autosolisme, tout en restant attentif aux aspects sociaux et aux attentes du monde économique. L'efficacité des ZFEm dépend par ailleurs fortement des règlements européens sur les émissions de polluants atmosphériques des véhicules, appelés « normes Euro ». La Commission Européenne doit justement transmettre son projet de norme révisée « Euro 7 » au Parlement Européen mi-octobre. Il est primordial de renforcer les normes d'homologation des véhicules pour que les agglomérations urbaines denses puissent espérer atteindre à moyen terme les valeurs guides de l'OMS et protéger la santé de leurs habitants.

Enfin, alors que nous agissons pour réduire les sources d'émission des transports grâce aux leviers dont nous disposons, nos territoires sont encore pollués par des activités qui ne dépendent pas de notre ressort : le secteur aérien, notamment pour les collectivités situées à proximité d'un aéroport, et le secteur maritime, en grande partie à cause des bateaux de croisières. Alors que nous engageons des moyens financiers importants et demandons des efforts considérables à nos concitoyens pour changer leurs pratiques de déplacement, il nous paraît important que les secteurs aériens et maritimes s'engagent davantage pour réduire leurs émissions. Et ce, afin que les politiques menées sur nos territoires ne soient pas affectées par des secteurs sur lesquels nous n'avons aucun pouvoir, mettant en danger la santé des habitants et l'acceptabilité de nos politiques publiques.

Pour aller plus loin et mettre la qualité de l'air au cœur de la mobilité le plus rapidement possible, nous avons besoin d'un soutien de l'Etat, notamment dans le déploiement des ZFEm pour pouvoir mobiliser des financements pour les transports collectifs et actifs, pour activer au plus vite les dispositifs de contrôle et flécher le produit des recettes vers la mobilité. Nous souhaitons également alerter sur l'importance de soutenir les territoires voisins des ZFEm, pour accompagner les habitants qui participent à la vie économique et sociale des agglomérations. Nous appelons de nos vœux le renforcement d'une stratégie nationale de déplacement ferroviaire, promouvant le fret ferroviaire et le ferroulage, en dotant les Régions de moyens supplémentaires pour augmenter le cadencement des TER et la réouverture de lignes, pour un véritable maillage du territoire avec notamment des pôles d'intermodalité (train, covoiturage, vélo). Enfin, il est indispensable de renforcer les incitations à l'usage du vélo comme un moyen de mobilité du quotidien. L'essor du vélo à assistance électrique en fait aujourd'hui une alternative crédible à l'usage de la voiture sur les déplacements professionnels et de loisirs de courte distance. Au-delà des aides à la pratique cyclable, les collectivités investissent largement pour créer des aménagements cyclables pratiques et sécurisés, dans les territoires urbains comme dans les liaisons intercommunales. Elles doivent être davantage soutenues par l'Etat pour porter ces investissements. Rendre nos déplacements moins

polluants, plus actifs et plus collectifs est une priorité pour améliorer la qualité de l'air, et nous souhaitons travailler main dans la main avec l'Etat, les Régions et les Départements pour protéger la santé des habitants.

Renforcer une politique énergétique ambitieuse pour le climat et l'air

La production d'énergie fossile affecte à la fois le climat via l'émission de Gaz à Effet de Serre, mais également l'air. Ainsi, lutter contre la pollution de l'air, c'est aussi contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique. Si la mobilité est le premier poste d'émission de GES, elle est suivie de très près par le secteur du bâtiment, notamment sur sa consommation d'énergie.

Les crises successives auxquelles nous assistons cette année : géopolitique, environnementale, économique renforcent la nécessité pour les territoires de se positionner en véritables boucliers pour les habitants, alors que nous sommes nous-mêmes frappés de plein fouet par les effets de ces crises. La question énergétique devient un enjeu essentiel et est largement mise en avant dans le débat public ces derniers mois.

Il devient impératif que nous soyons de plus en plus autonomes grâce à un mix énergétique sans que la qualité de l'air soit impactée par le retour de l'usage d'installations très polluantes comme le charbon, le recours au bois dans des foyers ouverts ou de vieux équipements au bois, ou au pétrole dans les installations industrielles etc.

Si la lutte contre le dérèglement climatique et l'amélioration de la qualité de l'air vont globalement de pair, il nous faut rester attentifs pour que l'un ne se fasse pas au détriment de l'autre.

Nous restons vigilants quant à la promotion du bois-énergie également, considérée comme une source d'énergie renouvelable, mais avec une capacité de production limitée, et surtout un secteur particulièrement émissif de particules fines et ultrafines, à cause notamment d'installations vieillissantes, d'un manque d'entretien, d'une méconnaissance des bons gestes d'allumage. Nombre d'entre nous accompagnent les habitants dans le renouvellement de leur poêle à bois ancien par un appareil plus performant, des formations aux bons gestes, le développement des réseaux de chaleur pour se substituer aux installations individuelles polluantes ...

Nous sommes également attentifs à la prise en compte de l'air intérieur dans la nécessaire rénovation énergétique des bâtiments. Cet enjeu de la qualité de l'air intérieur reste encore assez peu visible alors que nous passons près de 80% de notre temps en intérieur.

Nous souhaitons que la transition énergétique prenne en compte la qualité de l'air, grâce à un soutien de l'Etat vers un mix énergétique qui impacte le moins possible l'air que nous respirons, pour que le plan de rénovation énergétique des bâtiments accélère, avec une attention particulière pour la qualité de l'air intérieur des bâtiments réhabilités, afin que l'étanchéité thermique du bâtiment ne mette pas en péril la circulation et le renouvellement de l'air.

Soutenir nos agriculteurs pour une agriculture moins émettrice de pollution

Les différentes périodes de confinement liées au Covid-19 et la baisse des déplacements ont mis en avant des secteurs d'émissions qui étaient jusqu'alors peu visibles. On sait désormais que les pics printaniers de pollution sont en partie liés aux travaux agricoles. Émetteurs de particules fines, potentiellement composés de produits phytosanitaires, leur impact sur la santé doit être pris davantage en compte, les agriculteurs en étant les premières victimes.

Certains d'entre nous les accompagnent dans un changement de pratiques en partenariat avec les chambres d'agriculture : convention partenariale, projets alimentaires urbains, fermes urbaines...incitant à des pratiques agricoles plus vertueuses.

Nous souhaitons que soit améliorée la recherche sur les liens entre les produits phytosanitaires et les maladies des agriculteurs et des riverains, aller plus loin dans la surveillance des polluants issus de l'agriculture, et dans la réglementation concernant les épandages et l'usage des produits nocifs pour l'air que nous respirons. Les agriculteurs ont besoin d'être davantage protégés et accompagnés pour une agriculture moins émettrice de polluants atmosphériques.

Sensibiliser et informer les habitants

L'amélioration de la qualité de l'air ne pourra se faire qu'avec le soutien des habitants : la communication et la sensibilisation de cet enjeu sanitaire sont majeures pour que les gains sur la santé et la qualité de vie soient admis comme bien supérieurs aux difficultés rencontrées par des changements de pratiques nécessaires.

Rendons visible cet ennemi invisible en affichant l'indice Atmo sur les axes routiers les plus empruntés et dans l'espace public afin que l'indice de la qualité de l'air devienne un élément du quotidien.

Nous déployons de plus en plus de campagnes de communication pour informer, sensibiliser et faire participer activement les habitants à la lutte contre la pollution atmosphérique : sur le site de nos collectivités, avec le déploiement d'applications dédiées, la mise en place de mobilier urbain intégrant la qualité de l'air, l'organisation de conférences ou d'expositions dans l'espace public, des ateliers de sensibilisation avec prêt de micro-capteurs etc.

Ces actions locales ont besoin d'un élan national pour s'inscrire dans un cadre d'action global. Nous appelons de nos vœux une campagne nationale de sensibilisation aux enjeux de la pollution atmosphérique, aux dangers pour la santé pour que les habitants soient davantage formés et informés des impacts des polluants, des bons gestes pour limiter leur exposition, et deviennent de véritables acteurs et actrices des politiques de diminution des polluants.

Nous, dirigeants locaux réunis aujourd'hui, nous engageons à faire du droit à respirer un air pur, qui ne nuise pas à la santé, une priorité de nos actions. Grâce à un soutien renforcé de l'Etat que nous appelons de nos vœux, ensemble, nous pouvons éliminer la pollution de l'air en travaillant en partenariat, à chaque échelon de nos territoires.

Premières collectivités signataires

Eurométropole de Strasbourg

Strasbourg

Schiltigheim

Arcueil

Marseille

Grand-Nancy

Grenoble Alpes Métropole

Région Grand Est

Grand-Lyon

Paris

Rennes Métropole

Champlan

Prades-le-Lez

Rouen

Montpellier Méditerranée Métropole

Vendenheim

Bordeaux

Nantes Métropole

Eurométropole de Metz

...